

## N°235-24

# ASSAINISSEMENT EAUX USEES - COMMUNE DE GROISY - DESSERTE EAUX USEES DU LIEU-DIT « CHEZ DIOSSAZ » - AVENANT N° 1 AVEC LE GROUPEMENT PERON TP / COHENDET ROLAND ET FILS

Nombre de membres en exercice: 21

Présents : 18 Représentés : 3 Quorum : 11 Délibérations du Bureau Syndical Séance du 9 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf septembre à dix heures et demie, le Bureau du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy, dûment convoqué en date du 30 août 2024, s'est réuni au siège du SILA, sous la présidence de Pierre BRUYERE. Mme Séverine MUGNIER est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

#### **ETAIENT PRESENTS**

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND ANNECY

Mmes, MM.

Michel BEAL, Pierre BRUYERE, Anthony GRANGER, Fabienne GREBERT, Frédérique LARDET, Claire LEPAN, Christina MALAPLATE, Christian MARTINOD, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Gilles VIVIANT

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

M.

Philippe PRUD'HOMME

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES**

Μ.

Pierre BARRUCAND

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES**

M.

**GUY DEMOLIS** 

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES**

Mme

Séverine MUGNIER

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE**

M.

Roland LOMBARD

#### FOLIO N°

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE

MM.

Jean-Yves MÂCHARD, Emmanuel GEORGES

## ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

MM.

Franck BOGEY, Patrick LECONTE, Yohann TRANCHANT

# **AVAIENT DONNE POUVOIR**

Franck BOGEY à Christian MARTINOD Patrick LECONTE à Frédérique LARDET Yohann TRANCHANT à Roland LOMBARD

# PARTICIPAIENT EGALEMENT

Mmes et MM. Valérie GUICHARD, DGS, Pascale ABADIE, DGAS, Sonia PAPES, Directeur Financier, Justine BRAMM, Directeur Administration Générale, Armand PAVOUX, Directeur Ressources Humaines et Vie au Travail, William PERRIER, Directeur Exploitation Assainissement, Christophe VACHON, Directeur Etudes & Travaux, Damien ZANELLA, Directeur Environnement cycle de l'eau, Camille MARGUIGNOT, Service Assemblées Secrétariat.

# ASSAINISSEMENT EAUX USEES - COMMUNE DE GROISY - DESSERTE EAUX USEES DU LIEU-DIT « CHEZ DIOSSAZ » - AVENANT N° 1 AVEC LE GROUPEMENT PERON TP / COHENDET ROLAND ET FILS

Exposé de Christian ROPHILLE,

En application des délibérations n° 129-22 du Bureau du 2 mai 2022 et n° 060-23 du Bureau du 3 avril 2023, le SILA a passé un marché de travaux ayant pour objet la desserte eaux usées du lieu-dit « Chez Diossaz » sur la commune de Groisy, pour un montant de 845 880 € HT.

Les travaux ont nécessité des adaptations suite à des aléas :

- 4 permis de construire sur le secteur « Chez Diossaz » ont été instruits pendant les phases de consultation et d'exécution du marché. Afin d'optimiser les études et les travaux, ces branchements supplémentaires ont été ajoutés en phase travaux;
- Une nappe d'argile limoneux humide (boue) à forte profondeur, non identifiée lors des reconnaissances géotechniques, a été détectée en phase travaux. Il a donc été nécessaire de clouter le fond de tranchées sur plus de 140 ml (pose de pierres cassées 20/80 sur une épaisseur de 40 à 80 cm à une profondeur de 5 à 6 mètres).

En raison de ces travaux supplémentaires, il convient, en conséquence, par voie d'avenant n° 1, de prendre en compte l'augmentation du montant du marché comme suit :

➤ Montant initial du marché :845 880,00 € HT➤ Avenant n° 1 :+ 46 363,60 € HT➤ Nouveau montant du marché :892 243,60 € HT

Toutes les autres clauses du marché demeurent inchangées.

La Commission d'appel d'offres a donné un avis favorable le 9 septembre 2024.

Les membres du Bureau sont invités à :

1. approuver l'avenant n° 1 présenté,

2. autoriser le Président à le signer.

Acte reçu à la Préfecture

La 1 3 SEP. 2024 Publié le

ן פוומטיז

- A D O P T É à l'unanimité 1 9 SEP. 2024 Exécutoire le 1 9 SEP. 202 La Président

Lac d'Annecy

N'ont pris part au vote que les délégués des EPCI ayant transféré la compétence LA Assainissement (Grand Annecy, CC Fier & Usses, CC Sources du lac d'Annecy Mixte du

Voix POUR: 15 Voix CONTRE: 0 Abstentions: 0 Non votants: 0

Par délégation, Pascale ABADIE,

Directeur Général Adjoint des Services

Mme Séverine MUGNIER, Secrétaire de séance

Syndicat Mixte du lac d'Annecy - Bureau Syndical- Séance du 09/09/2024 -Page 3

#### FOLIO N°

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SILA dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication ou à compter de la réponse du SILA, si un recours gracieux a été préalablement déposé.